



ACAT SUISSE SCHWEIZ SVIZZERA

Action des chrétiens pour un monde sans torture ni peine de mort
Aktion der Christen für eine Welt frei von Folter und Todesstrafe
Azione dei cristiani per un mondo senza tortura né pena di morte

Appel urgent mai 2022

Togo – Jean-Paul Oumolou est incarcéré dans des conditions difficiles

Jean-Paul Oumolou est détenu à Lomé en raison de ses activités militantes. Bien qu'il soit dans un état de santé physique fragile, il ne dispose pas d'un accès suffisant à un médecin.

Le 3 janvier 2022, l'ACAT-Suisse a été contactée par la CTS (Communauté Togolaise en Suisse) à propos de l'incarcération de Jean-Paul Oumolou, domicilié depuis 16 ans en Suisse. L'ACAT-Suisse a sollicité l'assistance de l'ACAT-Togo, qui lui a confirmé avoir connaissance de ce cas. Le 15 mars 2022, les deux associations ont écrit au ministre de la Justice du Togo, M. Pius Kokouvi AGBETOMEY, en demandant la libération de Jean-Paul Oumolou, subsidiairement la possibilité pour ce dernier de consulter un médecin, sans réponse.

Jean-Paul Oumolou aurait été arrêté le 4 novembre 2021 par une unité de gendarmes alors qu'il était en transit à Lomé. Il a été placé en détention dans les locaux du SCRIC (Service central de recherches et d'investigations criminelles), avant d'être transféré à l'ancienne direction de la gendarmerie nationale.

Selon les dires de Edem A. Oumolou, frère de l'intéressé, Jean-Paul Oumolou aurait fait l'objet de mauvais traitements. Il aurait notamment été roué de coups au moment de son arrestation et se serait retrouvé gravement blessé à l'œil. Souffrant de plusieurs affections durant les jours qui ont suivi, ce n'est que dix jours plus tard qu'il aurait été autorisé à voir un médecin. Gravement malade, il n'aurait pas obtenu de visite médicale depuis le mois de décembre 2021. Il souffre actuellement de malaises à la poitrine sous forme de brûlures, de bouffées de chaleur dans tout le corps, de maux aux yeux, d'un manque d'appétit, ainsi que de douleurs abdominales sévères.

En parallèle à ces faits, le frère de l'intéressé, Edem A. Oumolou, a déposé plainte le 29 décembre 2021 auprès du Procureur de la République contre le capitaine MGBALE du SCRIC, qui l'aurait menacé de l'arrêter pour diffusion de fausses nouvelles à propos de son frère.

Ce n'est pas la première fois que Jean-Paul Oumolou est arrêté pour des motifs qui semblent être étroitement liés à ses activités militantes. Le 20 décembre 2004, il avait été incarcéré pour avoir manifesté sur le campus de l'Université de Lomé, avant d'être libéré le 11 février 2005 avec l'aide des organisations internationales et nationales des droits humains contactées, y compris l'ACAT-Suisse.

Sources : CTS, Edem A. Oumolou, ACAT-Togo